

« LA POUTRE QUI EST DANS TON ŒIL »

Sur Matthieu VII, 1-5

« (1) Ne jugez pas, afin que vous ne soyez pas jugés. (2) Car c'est avec le jugement dont vous jugez que vous serez jugés, et c'est avec la mesure dont vous mesurez qu'il vous sera mesuré. (3) En quoi regardes-tu la paille qui est dans l'œil de ton frère, et la poutre qui est dans ton œil, tu ne la remarques pas ? (4) Ou comment diras-tu à ton frère : 'laisse, que je te retire la paille de ton œil,' et voici la poutre dans ton œil ? (5) Hypocrite, retire d'abord de ton œil la poutre, et alors tu auras le regard clair pour retirer la paille de l'œil de ton frère. »

Le présupposé de tout ce court fragment consiste en ceci : le *jugement* qu'on porte sur autrui se retourne à l'identique sur celui qui l'a porté.

Or, ce retour se produit bien mais, quand il se produit, il fait naître une situation toute nouvelle, qui n'existe que dès l'instant où le *jugement* a été porté. En effet, l'absence de *jugement* sur autrui maintenant, en celui qui n'avait pas encore jugé, un certain état d'indifférence et celui-ci n'était pas pire que l'état qu'il va en venir à dénoncer en autrui et dont il voudra le faire sortir, le libérer, comme on supprime une blessure, telle la *paille* qui offusque l'*œil*. Ainsi, une fois le *jugement* porté sur autrui, la situation du juge lui-même se trouve dégagée de son indifférence première, elle devient grave, lourde, telle une *poutre*.

En conséquence, quiconque serait tenté de *juger* doit commencer par se *juger* lui-même et donc par écarter le désagrément auquel il s'exposerait en cédant à un tel désir. C'est alors seulement qu'il pourra réellement remédier aussi au désagrément d'autrui, et il tiendra d'ailleurs celui-ci pour moins grave - une *paille* - que celui dont il s'est préservé - une vraie *poutre*.

Il peut sembler d'abord qu'en tout cela le principe d'un retournement identique n'a pas été respecté. En effet, le *juge* apparaît comme plus gravement atteint que celui qu'il a *jugé* : il souffre d'une *poutre*, alors que l'autre n'est atteint que par une *paille*.

Sans doute. Mais on doit se demander sur quoi, en fait, porte le retournement identique ? Plus précisément encore, sur quoi porte l'identité annoncée comme réplique au *jugement* porté ?

L'identité ne porte pas sur la gravité, plus ou moins sensible, de l'état enduré, mais seulement sur le fait pur du *jugement*, de la *mesure* : au *jugement* et à la *mesure* répondent un *jugement* et une *mesure* tout semblables, on va du pareil au même, on reste dans le même ordre du *jugement* et de la *mesure*.

Quant à l'accroissement de la gravité, quant au passage de la *paille* à la *poutre*, ils ne sont là que pour stigmatiser le fait même de *juger*, de *mesurer*. Or, ce fait, dans tous les cas, a le poids d'une *poutre*, non celui d'un fétu de *paille*. Il ne peut que peser lourd, très lourd. Il faut donc s'abstenir de tout *jugement*, de toute *mesure* et, une fois engagé dans la pratique d'une telle abstention, on sera rendu libre pour *retirer* la *paille* qui est dans l'*œil* du *frère*. Et il n'y a pas lieu de supposer qu'il pourrait y avoir dans cet *œil* une *poutre* plutôt qu'une *paille*.

Pourquoi donc ?

Mais parce que la *poutre*, comme on l'a dit, ne consiste que dans le fait même du *jugement*. En revanche, quand on extrait quelque chose de l'*œil* d'un autre, d'un *frère*, c'est bien qu'il y avait quelque chose qui ne devait pas s'y trouver, mais on ne *retire* jamais qu'une *paille*. Non que la *poutre* ne puisse pas obstruer un *œil*, mais elle n'obstrue jamais que l'*œil* de quelqu'un qui *juge*.

En somme, le *regard* dirigé vers la *paille* qui est dans l'*œil* du *frère* n'est pas interdit, tant s'en faut, surtout si c'est pour *retirer* cette *paille*. Mais comment pourrait-on y parvenir si, blessé comme peut l'être un *œil* par une *poutre*, on a soi-même commencé par *juger*, par *mesurer* l'état du *frère* ? La *poutre*, c'est ce *jugement*, c'est cette *mesure*, quels qu'ils soient.

Le succès de l'entreprise dans laquelle on s'engage en cherchant à *retirer la paille de l'œil de son frère* suppose une liberté entière, intacte, chez celui-là même qui s'engage. Or, c'est cette liberté qu'il perd quand il *juge*. Alors, en effet, il se crée à lui-même une véritable entrave. Qu'il commence donc par s'en dégager, par *retirer d'abord de son œil la poutre*. Sinon, tel un *hypocrite*, il se voue à une tâche dont il sait pertinemment qu'il ne s'est pas donné les moyens, puisqu'il n'a pas le *regard clair pour retirer la paille de l'œil de son frère*.

Peut-on aller plus loin encore ? Oui, sans doute, mais il faut, pour cela, s'aviser qu'il s'agit ici d'une relation de *frère à frère*.

C'est la fraternité, supposée d'emblée, qui crée cette situation, qui paraît d'abord étrange. Car, enfin, on peut être surpris que celui qui *juge* et *mesure* ne puisse qu'être de ce seul fait aveuglé lourdement par une *poutre*, tandis que l'autre, celui qui est *jugé*, *mesuré*, n'est jamais victime que d'une *paille*.

Or, en effet, pour fonctionner correctement, c'est-à-dire pour promouvoir la liberté de l'un comme de l'autre des deux *frères*, la relation de fraternité exige de celui qui prend l'initiative de libérer l'autre qu'il soit lui-même déjà libre. S'il ne l'est pas, l'entrave dont il est prisonnier ne peut qu'apparaître, dérisoirement, toujours comme énorme, sans proportion, en tout cas, avec la servitude de son *frère*. Allons même plus loin encore : à supposer qu'il parvienne à libérer celui-ci, il n'aura pas agi alors comme peut le faire un *frère* mais à la façon d'un maître, qui ne partage pas la même condition que lui. En effet, seul un maître peut *juger, mesurer*. Il commande et il enseigne, pratiquant ainsi la double valeur sémantique de son nom. Il n'en va pas ainsi du *frère*, qui n'a pas pouvoir sur son *frère* et qui n'a pas compétence pour lui apprendre quoi que ce soit : il lui suffit d'être avec lui, de partager la même condition que lui.

Bien sûr, on se demandera, pour finir, si ces propos n'établiraient pas, à l'intérieur d'une compréhension concrète de l'existence, les fondements d'une certaine pensée, celle-là même qui permettrait d'accepter de reconnaître l'identité de celui-là même qui les prononce, à savoir Jésus en personne.

Paris, le 10 juin 2010